



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.12/1
4 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Réunion d'experts sur l'expérience des pays en matière
de réglementation et de libéralisation : exemples concernant
le secteur des services de construction et sa contribution
au développement des pays en développement

Genève, 23-25 octobre 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

II. Annotations

Point 1 : Élection du bureau

1. Il est recommandé aux participants d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section I plus haut. Un calendrier indicatif des séances est joint au présent document.
3. Lors des consultations du 31 mars 2000 entre le Président du Conseil du commerce et du développement et le bureau, les coordonnateurs et les délégations intéressées, les États membres ont décidé de convoquer une réunion d'experts sur l'expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement. Cette décision a été prise conformément au paragraphe 134 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/386), selon lequel : "La CNUCED devrait aider les pays en développement à déterminer : les secteurs prioritaires devant faire l'objet à brève échéance d'une libéralisation des échanges; les principaux obstacles au commerce qu'ils rencontrent dans ces secteurs des services, notamment ceux qui limitent leur capacité d'exporter leurs services; les conditions préalables à remplir au niveau intérieur pour pouvoir tirer parti de la libéralisation du commerce des services en général. Il faudrait insister sur les possibilités qu'un environnement économique ouvert offre aux pays en développement. Ces travaux d'analyse devraient être étayés, s'il y a lieu, par une assistance technique visant à renforcer les capacités locales dans le secteur des services, notamment un appui concernant les ajustements à apporter à la politique générale et à la législation".

Point 3 : Expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement

4. Les débats porteront principalement sur des échanges d'informations concernant l'expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation des services de construction, s'agissant plus particulièrement de situations nationales positives, des différentes méthodes suivies par les pays, ainsi que des difficultés rencontrées par ceux-ci. Des détails sur les exportations et les importations nationales de services de construction devraient être fournis dans les communications présentées par les experts, qui s'attacheront à faire ressortir les facteurs susceptibles d'avoir une incidence optimale sur le développement des pays en développement dans le contexte d'une réforme réglementaire durable et de la libéralisation aux niveaux national, régional et multilatéral. Les débats devraient aussi permettre de recenser les solutions qui s'offrent aux décideurs nationaux, les problèmes à régler dans le cadre de l'intégration régionale et les mesures à prendre au niveau multilatéral pour promouvoir le progrès des pays en développement. On trouvera dans l'annexe au présent document des suggestions concernant le contenu des contributions des experts.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.12/2

Réglementation et libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement

Point 4 Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

5. Les experts adopteront des recommandations, qui seront évaluées par les États membres participants avant d'être soumises à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base en février 2001. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

23 octobre 2000	24 octobre 2000	25 octobre 2000
<p><i>(10 heures - 13 heures)</i></p> <p><u>Plénière</u></p> <p>Déclaration d'ouverture</p> <p>Point 1 : Élection du bureau</p> <p>Point 2 : Adoption de l'ordre du jour</p> <p><u>Discussions informelles</u></p> <p>Point 3 : Expérience des pays en matière de réglementation et de libéralisation : exemples concernant le secteur des services de construction et sa contribution au développement des pays en développement</p>	<p><i>(10 heures - 13 heures)</i></p> <p><u>Discussions informelles</u> <i>(suite)</i></p> <p>Point 3 : <i>(suite)</i></p>	<p><i>(10 heures - 13 heures)</i></p> <p><u>Discussions informelles</u> <i>(suite)</i></p> <p>Point 3 : <i>(suite)</i></p>
<p><i>(15 heures - 18 heures)</i></p> <p><u>Discussions informelles</u> <i>(suite)</i></p> <p>Point 3 : <i>(suite)</i></p>	<p><i>(15 heures - 18 heures)</i></p> <p><u>Discussions informelles</u> <i>(suite)</i></p> <p>Point 3 : <i>(suite)</i></p>	<p><i>(15 heures - 18 heures)</i></p> <p><u>Plénière</u> <i>(clôture)</i></p> <p>Point 4 : Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion</p>

Communications présentées par les experts

Les experts désignés par les États membres sont priés de soumettre avant la réunion une brève communication au secrétariat de la CNUCED. Les communications, qui seront distribuées telles quelles, dans la langue d'origine, aux autres participants à la réunion, devraient porter sur les services fournis par des cabinets d'architectes et des bureaux d'études et par des entreprises de construction. Des contributions d'experts de tous les États membres de la CNUCED (pays en développement, PMA, pays en transition et pays développés) seraient utiles aux débats.

Le cas échéant, les experts voudront peut-être rédiger leur communication en répondant aux questions ci-après, et en veillant à fournir des exemples concrets, aussi précis que possible, sur l'expérience de leur pays.

Marché intérieur des services de construction

- Import/export : des sociétés étrangères travaillent-elles dans le pays ? Des sociétés nationales participent-elles à des projets à l'étranger ?
- Entreprises et profils : quels sont les principaux acteurs du marché et quels types de services fournissent-ils ?
- Demande intérieure : quels types de projets sont mis en œuvre sur le marché intérieur ?
- Environnement commercial : récemment, quels changements et quelles formes de coopération - alliances stratégiques, coentreprises, fusions, filiales étrangères à 100 % - sont apparus sur le marché ?
- Commerce électronique : quelle est la place des technologies de l'information en général ? Internet est-il utilisé pour des transactions interentreprises, et sinon pourquoi ?
- Transfert de technologie : quelle est l'incidence de nouveaux procédés technologiques sur la compétitivité des entreprises nationales et quelles sont les options possibles ?
- Caractéristiques du marché du travail : quels sont les avantages compétitifs et, à l'inverse, les handicaps face à la concurrence ?
- Marchés publics : quelles seraient les incidences sur le marché intérieur d'une ouverture des marchés publics aux appels d'offres internationaux ?
- Reconnaissance des qualifications professionnelles : quel est le rôle des associations professionnelles dans la promotion de la reconnaissance des qualifications à l'étranger ? Un accord de reconnaissance mutuelle a-t-il été signé ? Si oui, cela a-t-il contribué à favoriser la fourniture transfrontière des services professionnels ?
- Aide multilatérale et bilatérale : le cas échéant, l'aide au développement a-t-elle des incidences sur le secteur de la construction ?

- Financement : de quelle façon les entreprises de pays en développement peuvent-elles obtenir les financements nécessaires à des activités d'exportation ?

Instruments de politique intérieure

- Contrôle des capitaux et contrôle des changes : de quels moyens dispose-t-on pour réduire au maximum les effets néfastes de ces contrôles sur le commerce ?
- Règles en matière d'inscription au registre du commerce, d'octroi de licences et de présélection : quelles sont les conditions (réglementation foncière, règlements de construction et prescriptions techniques, permis de construire et inspections, conditions d'inscription des propriétaires, entrepreneurs et professionnels, règlements relatifs aux honoraires et rémunérations, réglementation environnementale, mesures fiscales, etc.) qui peuvent faire obstacle à l'activité d'entreprises étrangères sur le marché ou à la fourniture de services à l'étranger ?
- Politique de concurrence : quels problèmes rencontrent les entreprises des pays en développement qui souhaitent exporter leur activité ? Dans quelle mesure le principe de concurrence est-il appliqué sur le marché intérieur ? Une transparence accrue et des disciplines spéciales s'imposent-elles ?
- Subventions et incitations fiscales : quelles formes de soutien les entreprises reçoivent-elles du gouvernement ? Quelle en est l'ampleur ?
- Traitement préférentiel accordé à certains pays dans les appels à la concurrence internationale : l'octroi d'un traitement préférentiel est-il prévu dans des accords régionaux ou bilatéraux ?
- Comment l'État facilite-t-il le transfert de technologie vers les pays en développement ?

Libéralisation de l'accès aux marchés dans le cadre des négociations commerciales multilatérales sur les services

- Quels sont les services inclus dans le secteur des services de construction ? Quels autres secteurs de services sont liés à la fourniture de services de construction ?
- Quels sont les principaux obstacles à l'utilisation de personnel étranger ou à l'exportation de main-d'œuvre pour l'exécution de projets ? Quels types de profession, considérés comme particulièrement importants pour le secteur, devraient bénéficier d'une certaine libéralisation ?
- Des disciplines sont-elles nécessaires pour assurer une libre concurrence internationale des services de construction ?
- Une transparence accrue des appels d'offres publics permettrait-elle d'améliorer la pénétration des pays en développement sur les marchés des pays développés ? Dans quelles conditions ?

- Quels accords portant sur les règles et les restrictions relatives à l'utilisation de subventions permettent aux entreprises des pays en développement d'être plus compétitives ?

Les experts sont priés de soumettre leur communication avant le 9 octobre 2000 à :

Mme Jolita Butkeviciene

Division du commerce des biens et services, et des produits de base

CNUCED

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Téléphone : +41 22 907 49 77

Télécopieur : +41 22 907 00 44

Courrier électronique : jolita@unctad.org.
